

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n°: 2022/014

Réunion du 15 février 2022 à 19h00 sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 08/02/2022 Nombre de Conseillers:

> En exercice : 29 Présents :22

Date d'affichage : 08/02/2022 :28 Votants

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoit LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Gisèle LAROCHE avant donné pouvoir de vote à M. Christophe LEBON, M. Laurent MOREAU ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER ayant donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN et Mme Andrée THOMAS ayant donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

Objet: EAU: approbation du retrait de 13 communes du SSE

Vu la délibération n°2021-17 en date du 10 Décembre 2021 du Comité du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud-Est des Ardennes ;

Vu la notification de ces délibérations de retrait de communes par Monsieur le Président dudit Syndicat en date du 17 décembre 2021;

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le retrait des communes suivantes: ALLAND'HUY SAUSSEUIL, MAROUINY, SENUC, IMECOURT, MONTGON, THENORGUES, LE MONT DIEU, RILLY SUR AISNE, GUINCOURT, ECORDAL, LA SABOTTERIE, GIVRY SUR AISNE, SAULCES CHAMPENOISES du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes.
- DE CHARGER le Maire ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le 21/02/2022 Le Maire. Yann DUGARD